

NOTICE

Aide au premier équipement professionnel des Apprentis

Date de mise à jour de la notice : 29/09/2026

I. DÉFINITION

L'**aide au premier équipement professionnel** est destinée aux Apprentis formés dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et en première année d'exécution de contrat. Elle permet aux jeunes d'être dotés d'un premier équipement professionnel individuel, nécessaire au bon déroulement de leur formation, et dont le coût représente un frein voire un renoncement à la formation. Chaque Apprenti est équipé une seule fois pour la durée du cycle de sa formation.

Cette aide est une ressource attribuée par les **OPCO** (*loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel*). Sa gestion est assurée par **FormaSup Auvergne**.

II. LES BÉNÉFICIAIRES

Pour être éligible, vous devez :

- ▶ Avoir signé un contrat d'apprentissage dans une entreprise privée
- ▶ Être inscrit dans l'une des formations éligibles du CFA FormaSup Auvergne
- ▶ Être en première année d'exécution de votre contrat d'apprentissage

III. CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE

Cette aide est composée de deux types d'équipements :

- ▶ **Les équipements professionnels spécifiques** : achetés et acquis par l'Apprenti et remboursés ultérieurement par FormaSup Auvergne à sa demande. Ces équipements permettront à l'Apprenti de suivre sa formation dans de bonnes conditions.
- ▶ **Les équipements professionnels numérique** : FormaSup Auvergne a acquis des ordinateurs portables qu'il mettra à disposition des Apprentis durant la durée de leur formation. Les équipements prêtés à l'Apprenti seront alors rendus au CFA à la fin de la formation. Cette aide est accessible uniquement si votre formation est dispensée en partie à distance ou 100% à distance.

ATTENTION : L'aide ne peut être demandée que pour un **seul type** d'équipement (spécifique ou numérique) et **une seule fois** par apprenti.

Cette aide est soumise à l'accord de prise en charge de l'OPCO de l'entreprise dans laquelle vous êtes salarié. Le montant attribué peut aller de **0 € à 500 € maximum**. **Attention** : à compter du **29 juillet 2026**, le montant attribué sera plafonné de **0€ à 300 € pour les formations de niveau 5 uniquement**.

Un même contrat peut faire l'objet d'un accord de prise en charge différent au sein d'une même formation et d'un même groupe.

La validation de votre dossier par l'équipe de FormaSup Auvergne ne signifie pas que votre remboursement sera accordé. Cela restera sous condition du montant accordé par l'OPCO.

1) Les équipements professionnels spécifiques

Contrat conclu avant le 29 juillet 2026.

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif des équipements professionnels spécifiques par formation identifiés par vos responsables de formation. Seuls les équipements mentionnés dans le tableau sont éligibles à l'aide.

INTITULÉ DE LA FORMATION	ÉQUIPEMENT ÉLIGIBLES
BUT Management de la Logistique et des Transports (BUT MLT-MSCC & BUT MLT-MSCD)	▶ Chaussure de sécurité
BUT Génie Biologique - Agronomie (BUT AGRO)	▶ Gants de protection ▶ Blouse blanche coton ▶ Casque de sécurité ▶ Gilet de sécurité ▶ Chaussures de sécurité ▶ Bottes agricoles ou bottes coquées ▶ Petits outils agricoles (sécateurs, scies manuelles, tarières...)
BUT Génie Biologique – Sciences de l'Environnement et Ecotechnologies (BUT SEE)	▶ Cuissardes / waders respirants ▶ Petits outils agricoles (sécateurs, scies manuelles, tarières...) ▶ Gilets orange ▶ Casques anti-bruit
BUT CHIMIE - Analyse, contrôle-qualité, environnement (ANA)	▶ Blouses ▶ Lunettes ou sur-lunettes ▶ 1 boîte de 100 gants nitrile à usage unique
BUT GÉNIE BIOLOGIQUE - Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB)	▶ Blouses blanches de laboratoire ▶ Lunettes de protection (qualité optique)
LP Développement de Projets de Territoires – Agent de Développement Durable (LP ADD)	▶ Équipements audio-visuel
BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (BUT MMI)	▶ Ordinateur

BUT SCIENCES DES DONNÉES - Exploration et modélisation statistique (SD-EMS)	► Ordinateur
BUT SCIENCES DES DONNÉES - Visualisation, conception d'outils décisionnels (SD-VCOD)	
Concepteur Développeur d'Applications (CDA) – La Chartreuse	► Ordinateur
Concepteur Designer UI (CDUI) – La Chartreuse	► Ordinateur
Administrateur d'Infrastructures sécurisées (AIS) – La Chartreuse	► Ordinateur
Chef de Projet en Automatisation (CPA) – La Chartreuse	► Caisse outils générique ► Caisse outils électricité ► Caisse outils hydraulique ► Kit élec/multimètre
ISIMA – 1 ^{ère} année	► Ordinateur
BUT Informatique (BUT INFO)	► Ordinateur portable puissant avec une carte graphique dédiée
BUT Réseaux & Télécommunications (BUT RT)	► Ordinateur
Diplôme d'Etat de Psychomotricien (PSYCHO)	► Matériel de motricité fine et globale ► Matériel et batteries de tests ► Jeux (boîte à sons, mémos, ...) <i>Pour toute autre demande concernant du matériel pour cette formation, merci de faire valider un tableau détaillé des équipements souhaités (photo, utilisation, prix, ...) par l'ISRP qui nous transmettra le tableau validé.</i>
Diplôme d'État de Masseur-Kinésithérapeute	► Table de massage pliante professionnelle ► Blouse
Master 2 Chimie (M2 CHIMIE)	► Blouse ► 1 paire de lunettes ► Chaussures de sécurité
Master 2 Microbiologie - Microbiologie Industrielle et Fermentation (M2 MIF)	► Blouse ► Lunette de protection
Master 2 Informatique - Système d'Information et d'Aide à la Décision (INFO SIAD)	► Ordinateur
Master 2 Intelligence artificielle	► Ordinateur
Master 2 Informatique - Génie Logiciel et Intégration d'Applications (INFO GLIA)	► Ordinateur

- Fournitures scolaires : livres pédagogiques, trousse, ...
- Les consommables : cartouches d'encre, ...
- Les équipements sportifs

POUR TOUTES LES AUTRES FORMATIONS, AUCUN ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL SPÉCIFIQUE N'EST NÉCESSAIRE.

Contrat conclu à compter du 29 juillet 2026 :

Diplôme d'Etat de Psychomotricien (PSYCHO)	▶ Matériel de motricité fine et globale ▶ Matériel et batteries de tests ▶ Jeux (boîte à sons, mémos, ...) <i>Pour toute autre demande concernant du matériel pour cette formation, merci de faire valider un tableau détaillé des équipements souhaités (photo, utilisation, prix, ...) par l'ISRP qui nous transmettra le tableau validé.</i>
--	--

Décret n° 2026-679 du 27 juillet 2026 relatif aux frais de premier équipement pédagogique des apprentis

Sont exclus de l'aide : Les contrats conclus à compter du 29 juillet 2026 pour les formations de niveau 6 et 7.

Le versement de l'aide sera fait sous condition de l'accord de prise en charge, mentionnant le montant validé.

La déclaration auprès de l'OPCO pouvant être effectuée directement par votre entreprise, la date figurant sur le CERFA peut ne pas correspondre à la date effective de déclaration du dossier auprès de l'OPCO. Cette différence de date peut toutefois entraîner un refus de l'aide.

2) Les équipements professionnels numériques

Critères d'éligibilités :

- ▶ Être apprenti au sein du CFA FormaSup Auvergne ;
- ▶ Être inscrit dans une formation hybride ou à distance (indiqué sur le calendrier d'alternance).

CETTE AIDE EST VALABLE DANS LA LIMITE DES STOCKS (30).

IV. LE FINANCEMENT

- ▶ **Les équipements professionnels spécifiques** : le CFA en **cèdera la propriété** à l'Apprenti à l'issue de la formation. Le CFA remboursera le jeune à hauteur du forfait de premier équipement perçu, sur présentation de factures.
- ▶ **Les équipements professionnels numérique** : ces équipements sont **prêtés** par le CFA. Ce dernier en conservera la propriété afin de pouvoir le mettre à disposition auprès d'autres Apprentis.

V. TRANSMISSION DE LA DEMANDE

⚠ L'aide ne peut être demandée que pour un seul type d'équipement (spécifique ou numérique)

DATE LIMITE DES DEMANDES : 15 DÉCEMBRE*

** Pour les formations qui débutent après cette date ; **deadline 2 mois à compter de la date de rentrée.***

1) Pour les demandes d'équipements spécifiques (achat)

- ▶ Contrat d'apprentissage
- ▶ RIB
- ▶ Facture(s) d'achat nominative(s)

Pour les apprentis inscrits à l'ISRP, votre liste doit être transmise directement à votre responsable de formation.

Le demandeur doit envoyer dans **un mail unique**, toutes les pièces justificatives, au CFA FormaSup Auvergne, à l'adresse suivante :

laetitia.ali-chikh@formasup-auvergne.fr

04 73 10 00 87

2) Pour les demandes d'équipements numériques (prêt d'ordinateur)

- ▶ Contrat d'apprentissage
- ▶ Attestation de responsabilité civile de l'année en cours

Un chèque de caution d'un montant de 350€ vous sera demandé lors de la signature de la convention de prêt, une fois réception des éléments demandés ci-dessus.

Le demandeur doit envoyer dans **un mail unique**, toutes les pièces justificatives, au CFA FormaSup Auvergne, à l'adresse suivante :

oceane.porte@formasup-auvergne.fr

04 73 10 00 90

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail